

INSCRIPTION A L'EXAMEN D'APTITUDE A LA PROFESSION DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

Avec ou sans l'option Perfectionnement en art et/ou Droit local

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Public concerné

 Inscription réservée aux titulaires du **certificat d'accomplissement de la formation INCJ**

2. INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription et les dates d'inscription seront diffusés sur la page <https://incj.fr/examen-acces/inscription/> A partir d'avril

3. CONSEILS POUR L'INSCRIPTION

-  Commencer l'inscription **le plus tôt possible**
-  Les données peuvent être **sauvegardées et modifiées** avant validation
-  Après vérification : réception du mail « **Dossier accepté à payer** »
-  Paiement obligatoire par **CB via l'espace candidat**
-  Inscription considérée comme définitive **uniquement après la réception du paiement**

4. ÉPREUVES OPTIONNELLES

4.1 Epreuve de Perfectionnement en art

La réussite de cette épreuve permet d'accéder à la formation des opérateurs de ventes volontaires dispensée par le [Conseil des Maisons de Vente \(CMV\)](#) pour devenir commissaire-priseur volontaire.

-  Même dates et lieu que l'examen d'aptitude
-  Réservé aux **CJ stagiaires – cursus INCJ 2 ans**
-  Non accessible aux OVV
-  Formation préalable obligatoire
-  Attestation **EJT Academys** requise pour l'inscription

4.2 Epreuve spéciale de Droit local

Cette épreuve permet aux candidats de pouvoir exercer dans les départements d'Alsace Moselle (57, 67 et 68).

-  Organisée **avant l'examen d'aptitude**

5. DOCUMENTS A PREPARER (PDF)

Documents obligatoires

-  Pièce d'identité valide (CNI ou passeport)
-  Certificat d'accomplissement de la formation INCJ **(*)**
-  Certificat(s) d'accomplissement de stage **(*)**
-  Certificat(s) employeur correspondant(s) **(*)**

(*) À conserver impérativement, même après l'examen (nécessaires pour toutes démarches de nomination)

⊕ DOCUMENTS SELON LA SITUATION

- 🎨 Attestation *Perfectionnement en art* (EJT Academys)
- ⌚ Certificat médical < 3 mois (demande de tiers-temps)

🔍 6. TRAITEMENT DU DOSSIER

🕒 Dossier traité **uniquement s'il est complet**

✉️ Notification envoyée :

- Dossier validé
- Dossier refusé (motif précisé)

🛠 Assistance technique : contact@incj.fr

💰 7. FRAIS D'INSCRIPTION & PAIEMENT

💶 350 € (TVA non applicable)

💳 Paiement par CB via lien après validation complet du dossier

⌚ Paiement exigé **au plus tard J – 20**

⚠️ Non-paiement = **désistement automatique**

✉️ 8. CONVOCATION & TIERS-TEMPS

🕒 Convocation mise à disposition : Après validation bancaire, et **au plus tard 15 jours avant la 1^{re} épreuve**

⌚ En cas de tiers-temps :

- Aménagements adaptés
- Consignes envoyées au plus tard **10 jours avant les épreuves**

⚠️ 9. POINTS DE VIGILANCE

🚫 Fraude ou fausse déclaration = **exclusion sans remboursement**

🌐 Documents en langue étrangère : Traduction officielle requise

⬅️ 10. DESISTEMENT

➡️ Avant clôture des inscriptions :

💸 Remboursement – **100 € TTC de frais**

➡️ Après clôture : **aucun remboursement**

✉️ Demande à : contact@incj.fr

✉️ Objet : *Désistement Examen d'Aptitude session du (date) – NOM Prénom*

⚠️ POINT ESSENTIEL – Validation du parcours de formation et de stage

Le **parcours professionnel** est pris en compte **au même titre que la formation INCJ** pour l'accès à l'examen.

Lors de l'inscription à l'examen d'aptitude de commissaire de justice, la Chambre Nationale exige des **documents attestant des 24 mois obligatoires de formation et de stage**, conformément à l'arrêté du **19 octobre 2020** et à [l'article 20 du décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019](#)

📁 DOCUMENTS EXIGES

- Certificat d'accomplissement de **stage pour chaque employeur**
- Certificat employeur

➡️ Les **modèles sont fournis sur le site de l'INCJ**

CONTROLE DE COHERENCE

Les informations déclarées seront **vérifiées** et devront correspondre aux données connues de l'INCIJ :

- Raison sociale de l'employeur
- Dates de début (*) et de fin de stage
- Parcours professionnel du CJ stagiaire

Toute incohérence ou défaut d'information, pourra invalider la candidature ou retarder son traitement.

(*) Date (au plus tôt) de début de prise en compte du stage professionnel par promotion et par public

CJ Stagiaire INCJ 2 ans : date de proclamation des résultats d'admission

INCIJ 2024 Martin	INCIJ 2025 Turpin	INCIJ 2026 Bricard
30/11/2023	27/11/2024	04/12/2025

Opérateurs OVV (Opérateurs de ventes volontaires)

OVV 2025	OVV 2026
18/03/2025	24/03/2025

CERTIFICAT D'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMATION INCJ

Délivré **en fin de parcours** par l'INCIJ, sous conditions :

- Assiduité et participation sérieuse du CJ stagiaire
- Formation INCJ intégralement réglée
- Formalités administratives respectées pour chaque employeur (conventions signées, charte apprenant, carnet de tutorat complété, etc.)

RESPONSABILITE DU CJ STAGIAIRE

Le CJ stagiaire est **entièrement responsable du suivi de sa formation** et doit s'assurer que ses employeurs remplissent toutes leurs obligations **dans les délais impartis**.